

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 06 NOVEMBRE 2018**

**Présents** : ANCRENAZ AURELIE ; ANCRENAZ GILLES ; BALLARA PATRICIA ; BIMBERT JOELLE ; FAMEL EMILE ; GRELAZ BRUNO ; GUY PIERRE ; LHOTE MARILYN ; MERMOUX SERGE ; SALZARD CHRISTOPHE ; SAULNIER ARLETTE; SAVOINI SERGE ; TROGER JEAN-LUC ; VANDEMAELLE SYLVIE ; WATT-CHEVALIER ALINE (arrivé à 19h49).

**Absents excusés** : LOPEZ MARIA, donne pouvoir à Marilyn LHOTE ; TUR THIERRY donne pouvoir à Joëlle BIMBERT

**Absents** : COMTE RACHEL ; KRAFT AGNES.

**Secrétaire de séance** : Joëlle BIMBERT

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2018** : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2/ Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :**

- Néant

### **DÉLIBÉRATIONS :**

**3/ Adhésion au contrat d'assurance statutaire pour les agents auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer à l'appel d'offre lancé par le centre de gestion de la Haute-Savoie pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour les agents de la collectivité.

**4/ Mission de modification simplifié du plan local d'urbanisme.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de lancer une procédure de modification simplifié du Plan Local d'Urbanisme de la Commune afin de répondre à de nouveaux enjeux urbanistique.

**5/ Mission de mise en conformité du PLU avec la DUP pour l'ouverture de la zone de la forêt.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'apporter les modifications nécessaires au Plan Local d'Urbanisme de la Commune pour permettre l'ouverture de la future zone d'activité de la forêt.

**6/ Convention de passage de canalisation avec le syndicat des eaux de Rocailles-Bellecombes**

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention permettant le passage de nouvelles canalisations d'eaux usée sous l'emprise de parcelle appartenant à la Commune. Il s'agit des parcelles cadastrées section A1512 et A 1513.

**7/ Plan de financement de l'électrification du parking de l'école.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal annule et remplace la délibération 02/07/2018 en acceptant la plan de financement proposé par le SYANE pour l'électrification du parking de l'école. Etant précisé que la Commune participera à ses travaux à hauteur de 22'757.00€ et sur ses fonds propres.

**8/ Convention de mise à disposition d'un bâtiment pour l'exercice des forces de Gendarmerie.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe une convention avec la Gendarmerie afin de permettre l'entraînement des gendarmes dans une villa abandonné et appartenant à la Commune.

**9/ Convention de rétrocession de la Voirie « le clos grangeat ».**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reprendre la voirie dite « de l'Uche » et ce à titre gratuit au sein du domaine public et d'en assurer l'entretien, comme prévu avec le promoteur lors du dépôt de permis de construire.